

Anne de Blignières-Légeraud

3^{ème} atelier de travail : TTnet training of trainers network

La dimension européenne de la formation de formateurs

(Venise, les 16, 17 et 18 novembre 1998)

Rapport final

L'atelier de Venise représente le dernier des 3 ateliers organisés au cours de l'année 1998.

Après l'examen des facteurs d'évolution de la fonction formation et de l'innovation comme pratique transférable (FARO), après l'étude des systèmes de formation reliés au travail et la spécificité de la fonction tutorale (Berlin), l'atelier de Venise devait consacrer la totalité de ses travaux à l'étude de la dimension communautaire dans la formation des formateurs, entendue comme base et objectifs de travail en commun, mais aussi comme recherche des solutions communes.

L'identification de la dimension communautaire est donc le fil conducteur de l'atelier, dans l'approche d'une définition commune, comme dans celle des modalités de coopération. L'organisation de l'atelier comportait une série de quatre interventions thématiques destinées à situer la question de la dimension européenne de la formation des formateurs selon de différents regards :

- le devenir d'un système de formation
- la construction européenne et le rôle de la concertation entre acteurs sociaux
- l'évolution des enjeux de la formation
- un travail de groupes visant l'appropriation collective de la dimension européenne par les réseaux représentés à Venise et débouchant sur des propositions de coopération.

Nous ne reviendrons pas ici sur le détail de l'atelier, pour nous limiter à trois questions :

- 1. l'évolution des systèmes de formation et professionnalisation des formateurs : le cas de l'Italie.**
- 2. les problématiques et enjeux européens de la formation des formateurs.**
- 3. la dimension communautaire : objet de définition, objet de coopération.**

Sommaire

I. L'évolution des systèmes de formation et la professionnalisation des formateurs : le cas de l'Italie

II. Problématiques et enjeux européens de la formation des formateurs.

III. La dimension communautaire : objet de définition, objet de coopération.

1. *Un consensus s'impose, il est prématuré d'envisager une définition de la dimension européenne, bien que celle-ci soit évoquée dans plusieurs documents européens.*

2. *La dimension communautaire se définit davantage comme « processus » en devenir ,*

a) Les clés et les étapes du processus :

b) Le réseau TTnet acteur d'une dynamique communautaire

b.1. un réseau producteur d'informations

b.2. un réseau activateur de coopération

I. L'évolution des systèmes de formation et la professionnalisation des formateurs : le cas de l'Italie

Dans son intervention, le représentant de l'ISFOL, Silvio Penner, indique que le système de formation professionnelle italien traverse une phase d'innovation décisive.

Le système évolue en effet de la bi-polarité (l'enseignement public, centralisé et géré par le ministère de l'Instruction publique et la formation professionnelle, décentralisée et gérée par les Régions) vers un système intégré conçu et géré comme un tout. L'ampleur des changements est soulignée par deux textes de lois : le « labour agreement » (“Accordo per il lavoro”) de septembre 1996, visant à renforcer la qualité de l'offre de formation fondée sur des politiques structurées, et la loi n° 196/1997 qui établit un nouveau système d'interconnexion entre école, marché du travail et recherche scientifique et technologique.

Il convient ici de noter que la réforme du système de formation professionnelle italien s'opère selon une double perspective : prise en compte des spécificités propres à l'Italie et impératifs de la construction européenne.

La modification des attributions des institutions, la remise en cause de la coupure entre centralisation et régionalisation, la mise en place d'un système d'accréditation des centres de formation et de certification des compétences et des qualifications, traduisent en effet la volonté de renforcer la cohérence d'un système national qui réponde à des objectifs définis sur le plan national tout en étant situé dans un espace européen. La mise en place du « marché libre » de la formation devrait ainsi permettre de surmonter les lacunes du système précédent par le renforcement des liens entre la formation professionnelle et les besoins des entreprises, entre la formation professionnelle et les politiques de développement local, tout en augmentant la cohésion du tout.

Dans ce cadre, la professionnalisation des formateurs devient « la clé de voûte » de la qualité du système de formation, où son fonctionnement équilibré repose sur un corps de formateurs dont les compétences et la qualification font l'objet d'une reconnaissance au niveau national. L'étude comparative conduite sur 5 pays européens (Italie, Allemagne, France, Espagne, Belgique¹) aboutit à plusieurs résultats significatifs et notamment à l'élaboration d'un modèle national de standard de compétences des formateurs défini à partir de 3 domaines professionnels : développement organisationnel, pédagogie et didactique, lien offre/demande pour le marché du travail et le développement local.

D'autres initiatives se développent en Italie qui visent la professionnalisation des formateurs:

- un programme de formation initiale organisé sous forme de réseau télématique de formation à distance (le réseau FADOL);
- un programme de formation continue organisé sous forme d'un master à l'intention des cadres du système de formation;
- des modèles de formation pour des profils professionnels de formateurs émergents (tuteur dans la formation à distance, expert en orientation professionnelle).

¹ cf. Isfol, *Standard Formatori. Per un modello nazionale di competenze verso l'accreditamento professionale*, Roma, 1998.

Sur la question de la formation des formateurs, les choix opérés par l'Italie témoignent de la complémentarité recherchée entre les dimensions nationale et européenne:

- dimension nationale, par la formation d'un corps de formateurs de compétences homogènes et la formation des cadres moyens du système,
- dimension européenne, par le choix d'une démarche européenne pour l'élaboration des standards professionnels,
- dimension novatrice, enfin, par la reconnaissance du fait que la qualité du système de formation passe par la qualité de ses formateurs et par la démarche globale mise en œuvre.

II. Problématiques et enjeux européens de la formation des formateurs.

Poser la question de la formation des formateurs dans une dimension européenne suppose tout d'abord de comprendre la place de « l'Europe de la connaissance » dans le processus de la construction européenne tel que le terme est proposé par les directives de l'agenda 2000.

Les étapes successives de cette construction - Marché Commun, Union Européenne Monétaire, Europe sociale et économique, Europe de la connaissance - semblent en effet dessiner un chemin de convergence. Au terme actuel de cet effort constant, l'accès à la connaissance, entendue comme capacité d'appropriation du savoir, devient un ressort majeur de la compétitivité aux côtés de l'accès aux nouvelles technologies et de la citoyenneté européenne.

L'éducation devrait donc jouer un rôle dans le développement de la compétitivité européenne à condition toutefois que les paramètres de fonctionnement des processus éducatifs soient profondément transformés.

Sur ce point, les acquis communautaires et le bilan des travaux de recherche conduisent à formuler les axes « du nouveau paradigme de l'éducation et de la formation » :

La formation comme continuum spatio-temporel :

- évolution vers l'éducation conçue comme un processus continu tout au long de la vie, ce qui à terme remet en cause la coupure entre la formation professionnelle initiale et continue et a des répercussions sur la fonction formation ;

Le sujet individuel au centre de la formation :

- évolution des modèles et des moyens pédagogiques vers l'élaboration de trajectoires individualisées. Le modèle unique disparaît au profit des stratégies personnalisées.

La mobilisation du savoir dans l'agir :

- les savoirs sont appris au service du développement d'une capacité de réflexion sur l'agir et de capitalisation.

Teresa Ambrosio illustre ce changement de paradigme et ses conséquences sur l'acte d'apprendre et l'acte d'enseigner par le passage du triangle de la pédagogie scolaire au triangle de la stratégie formative.

Dans le premier cas, c'est l'enseignant qui médiatise la relation de l'élève/étudiant au savoir. Dans le triangle de la stratégie formative, le savoir médiatise la relation entre le sujet et le métier par l'articulation de trois logiques : une logique socioprofessionnelle, une logique didactique, une logique de développement personnelle et professionnelle.

A une fonction formation marquée par la figure dominante du formateur-médiateur de la connaissance se substitue progressivement une fonction plus diffuse et davantage intégrée aux stratégies de développement personnel et professionnel des sujets apprenants. La question rejoint ici le débat amorcé dans les ateliers précédents sur l'évolution des profils de formation. Dans plusieurs contextes nationaux, cette évolution se traduit par une diversification, voire un éclatement, des profils de formateurs et de l'offre afférente.

L'évolution vers une conception des processus d'éducation et de formation orientés sur les stratégies formatives débouche sur un modèle intégré des compétences du formateur:

- dans son rapport au savoir, comme acteur réflexif et
- dans l'exercice de fonctions multiples, acteur institutionnel, il est aussi celui qui oriente et accompagne le sujet.

Pour être en mesure d'accompagner ces évolutions, la formation des formateurs doit devenir au niveau européen un domaine spécifique d'investissement, de recherche, d'évaluation et de coopération. Si l'objectif est en effet de répondre aux défis de la compétitivité par l'accès à la connaissance, la professionnalisation des acteurs de la formation revêt un caractère stratégique pour la création d'une véritable référence européenne.

III. La dimension communautaire : objet de définition, objet de coopération.

Le débat sur la dimension communautaire devait occuper une large place dans les travaux de l'atelier qui sont passés du débat théorique, avec pour objet la recherche d'une définition de la notion, au repérage des conditions de développement de la dimension communautaire dans le cadre du réseau TTnet. Sans restituer l'ampleur de la discussion, nous proposons ici une synthèse orientée vers la finalité du réseau TTnet.

1. *Un consensus s'impose, il est prématuré d'envisager une définition de la dimension européenne, bien que celle-ci soit évoquée dans plusieurs documents européens.*

La dimension communautaire n'est pas un label, elle ne se réduit ni au nombre des partenaires engagés dans un projet européen, ni à des éléments de généralisation. Il n'y a pas une dimension communautaire, mais une pluralité de phénomènes qui interviennent pour définir les dimensions communautaires.

La définition d'une dimension communautaire suppose par ailleurs la définition préalable d'un domaine commun échappant à la contamination des contextes culturels pour déboucher sur un travail d'analyse.

Dans le même temps, la dimension européenne doit être conçue comme le résultat d'un développement synthétique intégrant des paramètres contradictoires (multiplicité des contextes, valeur de la diversité locale et culturelle, facteur géo-stratégique, multiplicité des acteurs de la formation) et des tendances d'évolution communes (évolution des systèmes de formation vers l'intégration).

2. La dimension communautaire se définit davantage comme « processus » en devenir, « attitude positive et dynamique » inscrite dans la logique de la construction européenne, selon les termes de D. Guerra.

Concevoir la dimension communautaire comme un processus revient à identifier les clés et étapes de ce processus, mais aussi à positionner les objectifs et les modes d'action du réseau TTnet dans cette dynamique volontariste.

a) Les clés et les étapes du processus :

- La dimension communautaire conçue comme un processus suppose d'intégrer les paramètres de capitalisation des informations susceptibles de représenter un acquis commun - et de transfert selon le double mouvement de contextualisation des pratiques et d'interrogation sur les éléments transférables. Sur ce point encore, une investigation en profondeur est nécessaire car ce qui est transférable, ne se réduit pas à ce qui est commun.
- La dimension communautaire suppose la coopération définie comme processus de rapprochement entre partenaires en vue d'une co-production de résultats.
- Mais c'est aussi une méthode conçue comme :
 - * méthode d'analyse de projets susceptible d'interroger à la fois l'origine du projet, son processus et ses résultats (y a-t-il eu développement d'approches mutuelles, le résultat est-il contextualisé, quelles sont les aspects de comparabilité, quels sont les évolutions conjointes issues du projet).
 - * méthode de travail : la dimension communautaire correspond à des temporalités, des formes et des degrés d'implication différents selon les individus et les institutions. Elle s'opère par étapes, depuis la découverte et la connaissance réciproque jusqu'à la coopération sur des objets de travail en commun.

En conclusion, la dimension communautaire doit être conçue comme processus et dynamique de transformation permettant à chaque acteur, partant de ses propres interrogations, d'aboutir à la construction d'un objectif commun orienté vers la réponse à ses intérêts spécifiques et participant de la construction collective.

b) Le réseau TTnet acteur d'une dynamique communautaire

b.1. un réseau producteur d'informations

Le réseau propose des lignes d'action (travail sur l'innovation, sur l'évolution de la fonction formation, plate-forme d'information) qui correspondent aux orientations définies pour Leonardo 2 dans le cadre de la communication de la Commission au Conseil : « promotion de l'Europe de la connaissance, dimension européenne de la formation, innovation et qualité ».

Le représentant de la Commission, Fernanda Reis, souligne également la convergence avec les objectifs communautaires :

- soutien de la mobilité des professionnels de la formation
- accès aux nouvelles technologies éducatives
- développement de réseaux de coopération et d'échange de bonnes pratiques.

Le réseau présente à cet égard des potentialités intéressantes pour la Commission. Fernanda Reis confirme ici un aspect important du rôle du réseau TTnet dans la capitalisation et la diffusion des informations. La mise en place de plates-formes d'information où l'information elle-même devient, au delà de l'échange, un élément de l'acquis commun et constitue une mission de base du réseau, préalable à toute construction ultérieure.

b.2. un réseau activateur de coopération

Le réseau TTnet, dans son architecture, comme dans ses modes d'action est donc invité à occuper une position médiane, à la fois tournée vers la réponse aux besoins et aux problèmes inscrits dans la spécificité des États-membres et susceptible de définir des objets de travail transversaux et de diffuser les résultats de ces travaux dans l'espace communautaire. Dans le processus de construction du réseau, la deuxième étape va donc consister à construire des objectifs et des méthodes de travail commun.

Le thème de l'innovation dans la formation des formateurs peut représenter le premier d'entre eux.

Le choix de ce thème par le Cedefop s'est fait pour trois raisons :

- Il s'agit d'une orientation définie par la Commission visant à capitaliser et transférer les expériences innovantes (l'innovation, clé de la construction européenne).
- L'introduction des nouvelles technologies dans la formation requiert une vigilance particulière pour en déterminer l'impact ou le non-impact sur le processus de formation (les nouvelles technologies facteurs de l'innovation ?).
- Enfin, les pratiques innovantes représentent des lieux privilégiés pour l'observation de l'évolution des pratiques et des profils des formateurs.

Les dernières études réalisées par le CEDEFOP confirment toutefois la difficulté de saisir le concept d'innovation en dehors des lieux d'expérience, il s'agit d'une notion relative, une réponse à une nécessité dans un contexte donné, d'où la difficulté de la transférer.

Pour avancer dans la question de l'innovation du point de vue des critères de la transférabilité, question intéressante dans l'esprit de la dynamique communautaire, il faut réorienter les travaux pour passer d'une recherche cumulative des définitions non-opérationnelles à un outil commun susceptible de porter l'analyse conjointe par plusieurs réseaux des pratiques innovantes. C'est dans ce sens que le réseau français proposera à l'occasion de la conférence de Paris, une grille d'analyse directement inspirée des récents travaux du CEDEFOP. Cette grille d'analyse devrait constituer à la fois un objet de travail commun à enrichir, corriger, modifier et une méthode commune pour l'analyse d'expériences novatrices dans la recherche de leurs spécificités et de leurs points de convergence et de transfert.